



SEMAPHORES

GROUPE ALPHA

États financiers

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

APCARS

16 RUE DE CHATEAUDUN

75009 PARIS

Siret 32073428800139

Sémaphores Expertise SA

SA au capital de 1 784 415 €

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre de la région Paris Île-de-France

Siège social : 20/24 rue Martin Bernard • 75013 Paris • Tél. +33 (0)1 53 62 70 00 • 388 269 045 RCS Paris

Numéro d'identification intracommunautaire FR 10 388 269 045

Établissement principal : 105 avenue Raymond Poincaré • 75016 Paris • Tél. +33 (0)1 45 00 76 00

Une société du Groupe Alpha

BORDEAUX • LILLE • LYON • MARSEILLE • METZ • MONTPELLIER

NANTES • NOUMÉA • ORLÉANS • PARIS • ROUEN

SAINT-DENIS DE LA RÉUNION • TOULOUSE

Membre de UHY international, réseau de
cabinets indépendants d'audit et de conseil



Membre indépendant
du Groupement Différence



www.semaphores.fr

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Sommaire

0.1	Bilan Actif	3
0.2	Bilan Passif	4
0.3	Compte de résultat	5
1	<i>Annexe</i>	7
1.1	Annexe comptable	8

Actif		Au 31/12/2025			Au 31/12/2024
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Montant net
Frais d'établissement (I)					
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	52 900	52 900		
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
	TOTAL	52 900	52 900		
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	623 352	395 615	227 736	240 214
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
	TOTAL	623 352	395 615	227 736	240 214
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	274		274	274
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	109 756		109 756	108 702
	TOTAL	110 031		110 031	108 977
Total (II)		786 283	448 515	337 768	349 191
Actif circulant	Stocks et en cours	18 816		18 816	22 720
	Créances ⁽³⁾				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 628 744	1 852	2 626 892	2 671 348
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	10 535		10 535	29 663
	Charges constatées d'avance	76 053		76 053	48 885
	TOTAL	2 715 334	1 852	2 713 481	2 749 897
Divers	Instruments financiers à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	3 432 884		3 432 884	1 277 740
Total (III)		6 167 034	1 852	6 165 182	4 050 358
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Écart de conversion et différence d'évaluation - Actif (VI)					
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)		6 953 318	450 368	6 502 950	4 399 549
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) Dont à plus d'un an (brut)				

Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	26 429	26 429
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	1 111 401	980 506
	Réserves pour projet de l'entité	168 267	168 267
	Autres réserves	30 304	30 304
	<i>dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>		
	Report à nouveau	833 727	1 311 791
	<i>dont activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	-380 272	194 634
	Excédent ou déficit de l'exercice	130 888	-296 405
	<i>dont activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	130 888	-296 405
	Situation nette (sous-total)	2 301 019	2 220 894
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	6 210	11 471
	Provisions réglementées	15 463	15 463
	Total (I)	2 322 694	2 247 830
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Fonds reportés et dédiés	Total (I bis)		
	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	207 315	84 530
Provisions	Total (II)	207 315	84 530
	Provisions pour risques	216 349	308 833
	Provisions pour charges	161 976	224 226
Dettes	Total (III)	378 325	533 059
	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	2 125 450	14 251
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾	2 220	
	Instruments financiers à terme		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	249 946	209 178
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	1 106 485	1 083 940
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	599	
	Autres dettes	27 103	44 469
	Produits constatés d'avance	82 810	182 290
	Total (IV)	3 594 616	1 534 130
	Écart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	6 502 950	4 399 549
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	2 118 580	
	(2) Dont emprunts participatifs		

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	360	330
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	<i>dont ventes de biens relatives aux activités sociales et medico-sociales</i>		
	Ventes de prestations de service	-755	15 093
	<i>dont parrainages</i>		
	<i>dont ventes de prestations de service relatives aux activités sociales et medico-sociales</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	11 852 629	11 471 625
	<i>dont contrib. financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et medico-sociales</i>		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation comptable		
	Ressources liées à la générosité du public		
Charges d'exploitation	<i>Dons manuels</i>		
	<i>Mécénats</i>		
	<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	232 946	193 763
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	105 233	84 267
	Total des produits d'exploitation (I)	12 190 413	11 765 080
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	3 653 171	3 469 975
	Aides financières		23 794
Produits financiers	Impôts, taxes et versements assimilés	542 883	527 333
	Salaires	5 174 515	4 969 206
	Cotisations sociales	2 352 028	2 277 284
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	86 352	76 736
	Dotations aux provisions	76 452	312 445
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Reports en fonds dédiés	122 785	22 530
	Autres charges	63 416	380 925
	Total des charges d'exploitation (II)	12 071 605	12 060 232
	1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	118 808	-295 152
	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	15 585	25 587
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des produits financiers (III)	15 585	25 587
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	174	291
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières (IV)	174	291
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)		15 411	25 296
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		134 219	-269 855

	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits exceptionnels (V) Total		38 589
Charges exceptionnelles (VI) Total		59 551
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		-20 962
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	3 331	5 588
Total des produits (I + III + V)	12 205 999	11 829 257
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	12 075 110	12 125 662
EXCÉDENT OU DÉFICIT	130 888	-296 405
<i>dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>130 888</i>	<i>-296 405</i>
Évaluation des contributions volontaires en nature		
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		



SEMAPHORES

GROUPE ALPHA

États financiers

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe

APCARS

États financiers

Date de clôture : 31/12/2025

Informations à la suite du bilan de l'exercice

ASS APCARS

Table des matières

1	Description de l'objet social de l'APCARS	10
2	Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales à réaliser	10
3	Description des moyens mis en œuvre	11
4	Faits significatifs de l'exercice	11
5	Principes et méthodes comptables	12
6	Changement de réglementation comptable.....	13
6.1	Incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers	13
6.2	Reclassement des postes du bilan :	14
7	Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat.....	14
7.1	Actif immobilisé	14
7.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	16
7.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	17
7.1.3	Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture.....	17
7.2	Actif circulant	18
7.2.1	Détail des créances	18
7.2.2	État des stocks	19
7.2.3	Actif circulant / Dépréciations	19
7.3	Passif du bilan	20
7.3.1	Fonds propres (ESSMS)	20
7.3.2	Le résultat de l'exercice.....	22
7.3.3	Variation des fonds dédiés	22
7.4	Provisions, fonds dédiés, autres passifs	23
7.4.1	Provisions.....	23
7.4.2	Précisions sur d'autres dettes	24
7.5	Compte de résultat	26
7.5.1	Les produits.....	26
7.5.2	Les charges.....	27
7.5.3	Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits.....	27
8	Informations relatives aux opérations et engagements envers les dirigeants	28
8.1	Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions.....)	28
8.2	Informations relatives à l'effectif	28
9	Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan	29
9.1.	Les engagements de retraites et avantages assimilés (engagements non comptabilisés en provision)	29

1 Description de l'objet social de l'APCARS

L'Association de Politique Criminelle Appliquée et de Réinsertion Sociale (dont la dénomination usuelle est APCARS) a été constituée par l'assemblée générale constitutive du 3 juillet 1980 sous la forme d'une association régie par la loi du premier juillet 1901 et déclarée au Journal Officiel du 18 octobre 1980.

L'APCARS apporte son soutien aux personnes confrontées à la justice (prévenus, condamnés, victimes) et aux plus démunis. L'APCARS entreprend et fait entreprendre toute initiative dans le champs judiciaire et social de nature à promouvoir l'individualisation de la réponse pénale, la prévention de la récidive, l'accès aux droits, à l'information et à l'insertion.

L'APCARS a également pour mission, dans ses activités, d'apporter son concours à la mise en œuvre des politiques pénales et sociales étatiques comme locales.

2 Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales à réaliser

L'APCARS a été créé au sein du tribunal de Paris, fin 1980, pour réaliser à titre expérimental des enquêtes sociales dans le cadre des procédures rapides de jugement. Au fur et à mesure des années, l'APCARS a diversifié ses domaines et territoires d'intervention, pour investir, en plus du domaine socio-judiciaire, les champs de l'insertion et de la réinsertion sociale et professionnelle, de l'accès aux droits, de l'aide aux victimes, de la justice restaurative, de la prévention générale.

Ainsi, aujourd'hui l'APCARS intervient dans le ressort des principaux tribunaux d'Ile de France (Paris, Créteil, Bobigny), du tribunal judiciaire de Marseille et des établissements pénitentiaires des Bouches du Rhône.

Ses activités sont de plusieurs nature :

- Socio-judiciaire : réalisation d'enquêtes avant procès (enquêtes sociales rapides, enquêtes de personnalité), suivi de personnes placées sous contrôle judiciaire (avec des dispositifs spécifiques pour les auteurs de violences conjugales) (Ile de France, Marseille) ; stages (violences conjugales, stupéfiants, achat d'actes sexuels, citoyenneté) ; groupes de parole (violences conjugales) ; prise en charge renforcée de mineurs auteurs de trafic de stupéfiants (Marseille).
- Hébergement et réinsertion de personnes sortantes de prison et sans domicile : 2 centres d'hébergement et de réinsertion sociale (Paris et Marseille) d'une capacité totale de 175 places ;
- Aide aux victimes : bureau d'aide aux victimes au tribunal judiciaire de Créteil ;
- Insertion sociale : lieu d'accueil RSA à Marseille, Relai RSA au centre pénitentiaire des Baumettes ;
- Justice restaurative : service régional de justice restaurative, basé au siège de l'APCARS (Paris) et intervenant en Ile de France ;
- Prévention et sensibilisation : interventions dans des établissements scolaires du Val de Marne.

3 Description des moyens mis en œuvre

L'APCARS dispose d'environ 150 salariés et d'une soixantaine de collaborateurs ponctuels (travailleurs indépendants). L'APCARS est dirigée par un comex et un conseil d'administration qui ont été renouvelés en 2025. Ce Comex est pluridisciplinaire : cadre de banque, directrice de mission de conseil en fusion, directrice administrative et financière, ancien directeur de services socio-judiciaire, président d'une association, gérant d'une société de conseil etc. Le conseil d'administration comprend notamment des avocats, magistrats honoraires, ancienne DRH chercheurs, anciens directeurs ou chefs de services et médecin retraitée.

La direction centrale de l'APCARS comprend un directeur général, une directrice administrative et financière, une équipe de trois comptables, une gestionnaire de paie, une responsable des ressources humaines, une assistante des ressources humaines, une chargée des moyens généraux, une assistante de direction (partie à la retraite en septembre 2025 après 42 années au sein de l'association). Le siège est basé rue de Châteaudun à Paris.

Le personnel intervenant à l'égard des publics est pluridisciplinaire : travailleurs sociaux (éducateurs, assistants sociaux, conseillers en économie sociale et familiale, chargés d'insertion professionnelle, etc.), psychologues, psycho criminologues, juristes, etc.

L'APCARS appartient à différentes Fédérations et groupement d'associations, au sein desquelles elle est bien intégrée et identifiée : Citoyens et Justice (champ socio-judiciaire) ; Fédération des Acteurs de la Solidarité (Réinsertion et Hébergement) ; Association Francilienne pour Favoriser l'Insertion par le Logement – AFFIL ; Institut Français de Justice Restaurative (IFJR) ; France Victimes, Nexem (syndicat employeur).

Sur le plan matériel, les services socio-judiciaire et d'aide aux victimes sont hébergés à titre gracieux par les juridictions. Les autres services ainsi que le siège de l'association sont hébergés dans des locaux loués par l'association.

Enfin, l'APCARS est financé quasi intégralement par des fonds publics (tarification à l'acte, à la journée, au nombre de personnes suivies, etc.). Des fonds privés peuvent être ponctuellement sollicités pour la mise en œuvre d'une action, d'un dispositif particulier, mais dans une proportion très restreinte.

4 Faits significatifs de l'exercice

1. Arrêt de la contribution de l'APCARS au Centre de Prise en Charge des Auteurs de Violences des Bouches-du-Rhône.

Sur le ressort du tribunal judiciaire de Marseille, l'APCARS animait le réseau partenarial et nouait avec les acteurs locaux différentes conventions en vue d'une prise en charge globale et cohérente des auteurs de violences conjugales. D'autre part, l'association avait en charge l'accompagnement social global d'une file active d'auteurs.

La diminution de la subvention de 25% annoncée en cours d'année 2025 et l'incertitude de la reconduction du financement pour l'année 2026 ont amené l'association à se désengager de cette action au 31/12/2025.

2. Nouvelles modalités de financement des places d'hébergement dans le cadre d'éviction d'auteurs de violences conjugales

Jusqu'à fin 2024, à Marseille, l'APCARS gérait 10 places d'hébergement pour auteurs de violences conjugales éloignés de leur domicile, dans le cadre d'un financement composé d'allocations de logement temporaire complétées par une subvention. A compter du 1er janvier 2025, ces 10 places sont financées par la dotation globale de financement attribuée par la DEETS13 au CHRS Athènes, qui compte désormais 45 places ; 10 places étant toujours réservées à l'éviction des auteurs.

3. Réorganisation des services de l'APCARS

Jusqu'au milieu de l'année 2025, la direction générale de l'association encadrait directement la vingtaine de services de l'APCARS, secondée par une direction des services marseillais et une direction des services situés à Créteil.

Dans le courant de l'année 2025, l'association a abandonné cette structuration géographique pour structurer l'ensemble de ses services en deux pôles d'activité, chacun piloté par une direction. Le pôle insertion comprend :

- Les 2 CHRS en hébergement diffus (CHRS Belleville de 130 places à Paris et CHRS Athènes de 45 places à Marseille),
- L'action d'accompagnement des bénéficiaires du RSA sur les 5° et 6° arrondissement de Marseille
- L'action d'accompagnement des bénéficiaires du RSA en milieu pénitentiaire (Centre des Baumettes à Marseille et d'Aix-Luynes).

Le pôle justice comprend les services suivants :

- D'enquêtes de personnalité sur le ressort des Cour d'Appel de Paris et d'Aix-en-Provence
- D'enquêtes sociales rapides sur le ressort des Tribunaux Judiciaires de Paris, Bobigny, Créteil, et Marseille
- De contrôles judiciaires sur le ressort des Tribunaux Judiciaires de Créteil et Marseille
- D'Aide aux Victimes sur le ressort du Tribunal Judiciaire de Créteil
- De stages de sensibilisation et de responsabilisation sur les ressorts des Tribunaux Judiciaires de Paris, Créteil et Marseille, dans le cadre des alternatives aux poursuites et en peine.
- De justice résolutive de problèmes sur le ressort du Tribunal Judiciaire de Marseille.

5 Principes et méthodes comptables

L'association a arrêté ses comptes et établi son annexe conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan comptable général, en appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant divers règlements de l'ANC, dont le règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, ainsi qu'en coordination avec le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers.

Il a également été fait application des dispositions particulières du règlement ANC n° 2019-04 relatif aux comptes des activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes de droit privé à but non lucratif (ESSMS).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Changement de méthode comptable en application du changement de réglementation comptable à compter du 1er janvier 2025
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits est la méthode des coûts historiques.

L'exercice comptable a une durée de 12 mois, recouvrant une période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

6 Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, l'APCARS présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ledit règlement.

A l'occasion de la première application des nouvelles dispositions de ce règlement, nous avons revu nos principes de comptabilisation sur certains aspects. Ainsi, les éléments habituellement inscrits par nature en résultat exceptionnel sont limités aux seuls enregistrements liés à des changements de méthodes ou des corrections d'erreurs, ainsi qu'aux charges et produits directement liés à un évènement majeur et inhabituel.

Par ailleurs, les transferts de charges ne sont plus utilisés.

6.1 Incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers

Les principales incidences du règlement ANC n° 2022-06 sont présentées ci-dessous.

Incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022

Description	2024		2025	
	Anciens comptes	Montant €	Nouveaux comptes	Montant €
Comptes de produits				
- Produits exceptionnels sur opérations de gestion	77100000	17 606	758700	3 943
- Produits sur exercice antérieurs	77200000	16 305	758800	579
- Quote-part de subvention investissement virée au résultat	77700000	4 679	74700000	4 679
Comptes de charges				
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	67100000	24 982	65810002	10
- Pénalités & amendes	67120000	80	65820001	240
- Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	67200000	34 490	65800000	3 861
Résultat exceptionnel		-20 962	Résultat exploitation	5 090

6.2 Reclassement des postes du bilan :

Les charges comptabilisées d'avance figurant au bilan dans une rubrique spécifique au 31/12/2024 pour un montant de 48 885 euros figurent au poste « Créances » dans la colonne comparative 2024 du bilan au 31/12/2025 ».

7 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

L'APCARS ne reçoit pas de donation ou de legs.

Le total du bilan au 31/12/2025 s'élève à 6.502.950 €.

7.1 Actif immobilisé

L'actif immobilisé est constitué d'immobilisation incorporelles et corporelles, mais également d'immobilisations financières.

Les règlements du Comité de la Réglementation Comptable CRC 2002-10, modifié par le règlement CRC 2003-07 et CRC 2004-06, sont entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2005.

Ils concernent la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs immobilisés ainsi que leurs amortissements et leurs dépréciations.

L'examen de la nature des éléments constitutifs de l'actif immobilisé de l'association et les amortissements pratiqués, nous permet de conclure que les principes adoptés antérieurement ne sont pas remis en cause par ses nouveaux principes dans la mesure où :

- L'association n'est pas propriétaire des locaux qu'elle occupe ;
- Aucun matériel ne nécessite d'être décomposé, leurs composants étant de valeur trop faible ou non significative ;
- Les biens immobilisés n'ont aucune valeur de sortie dans la mesure où ils ne sont pas cédés, mais mis au rebut en fin de vie ;
- Les amortissements des agencements, matériels et mobiliers étaient déjà calculés à partir des durées d'utilisation et non de durées d'usage.

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés

Les amortissements ont été calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue, soit :

- Logiciels informatiques : de 3 à 4ans ;
- Agencements et installations : de 4 à 20 ans ;
- Matériel de bureau et informatique : de 3 à 5 ans ;
- Mobilier : de 5 à 10 ans.

7.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Immobilisations		Valeur brut début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)		Valeur brute fin (D)
				Sorties	Virements	
Imm. incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	52 900	-	-	-	52 900
Immobilisations corporelles	Terrains	-	-	-	-	-
	Constructions	-	-	-	-	-
	Install. Tech., mat., outillage	-	-	-	-	-
	Install. générales, ag. Am. divers	287 275	42 390	-	-	329 665
	Matériel de transport	-	-	-	-	-
	Mat. bur., informatique, mobilier	262 205	31 483	-	-	293 688
	Immo. Corp. En cours	-	-	-	-	-
	Avances et acomptes	-	-	-	-	-
	Total III	549 480	73 873	-	-	623 353
Immobilisations financières	Participations	-	-	-	-	-
	Créances rattachées à des part.	-	-	-	-	-
	Autres titres immobilisés	275	-	-	-	275
	Prêts et autres immo. financières	108 702	1 055	-	-	109 757
	Total IV	108 977	1 055	-	-	110 032
Total général		711 357	74 928	-	-	786 285

Les « **autres immobilisations financières** » regroupent les différentes cautions versées pour les baux locatifs des bureaux parisiens (CHRS Belleville, siège) et de Marseille (CHRS Athènes, Relais RSA et services judiciaires). Figurent également les cautions versées sur les baux des studios loués pour le compte des deux CHRS (Paris et Marseille).

7.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Immobilisations		Amortissements début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Amortissements fin (D)
Amortissements incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	52 900	-	-	52 900
Amortissements corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Constructions	-	-	-	-
	Install. Tech., mat., outillage	-	-	-	-
	Install. générales, ag. Am. divers	139 813	38 284	-	178 097
	Matériel de transport	-	-	-	-
	Mat bur., informatique, mobilier	169 453	48 066	-	217 519
	Immo. Grevées de droits	-	-	-	-
	Total III	309 265	86 350	-	395 616
Total général		362 165	86 350	-	448 516

7.1.3 Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture

Amortissement et dépréciation	Début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Fin de l'exercice
		Amortissement	Dépréciation	Amortissement	Dépréciation	
Incorporelles	52 900	-	-	-	-	52 900
Corporelles	309 265	86 351	-	-	-	395 616
TOTAL	362 165	86 351	-	-	-	448 516

7.2 Actif circulant

L'actif circulant est composé d'un stock de chèques services à destination des usagers, de créances vis-à-vis des différents financeurs, ainsi que des disponibilités regroupant les soldes bancaires et les caisses.

Les créances étaient constituées de subvention à recevoir et de la taxation des mesures socio-judiciaires réalisées par l'APCARS pour le compte des Tribunaux judiciaires en Ile de France et à Marseille.

7.2.1 Détail des créances

Le tableau ci-dessous récapitule le détail de nos différentes créances :

Tableau des créances

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			0
Autres immobilisations financières (dépôts & cautionnements)	109 757		109 757
Avances et acomptes			
Créances de l'actif circulant:			
Créances Clients et Comptes rattachés	2 626 892	2 626 892	
Créances reçues par legs ou donations		0	
Autres	10 536	10 536	
Charges constatées d'avance	76 054	76 054	
Total	2 823 239	2 713 482	109 757
Prêts accordés en cours d'exercice	3 085		
Prêts récupérés en cours d'exercice	2 541		

Il n'y a pas de **produits à recevoir** cette année.

Il figure dans **les autres créances** les prêts aux usagers des CHRS (7.266 €). Il n'y a pas de stage en attente de remboursement par l'OPCO à la clôture.

Les prêts accordés et récupérés au cours de l'exercice concernent exclusivement les hébergés du CHRS

Les charges constatées d'avance représentent des charges à rattacher à l'année 2026, réglées en 2025. Elles s'élèvent à 76.054 € au 31 décembre 2025.

7.2.2 État des stocks

Catégorie de stocks appropriés à notre entité	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières et approvisionnements	18 819		18 819
En cours de production de biens			
En cours de production de services			
Produits intermédiaires			
Produits finis			
Marchandises			
TOTAL	18 819		18 819

7.2.3 Actif circulant / Dépréciations

Rubriques	Situations et mouvements			
	(A) Dépréciations au début de l'exercice	(B) Augmentations : dotations de l'exercice	(C) Diminutions : reprises de l'exercice	(D) Dépréciations à la fin de l'exercice
Stocks	-	-	-	-
Mesures de justice	3 613	1 852	3 613	1 852
Autres	-	-	-	-
TOTAL	3 613	1 852-	3 613-	1 852

Il s'agit des provisions pour créances douteuses.

7.3 Passif du bilan

Le passif est constitué de :

- Fonds propres ou fonds associatifs,
- Fonds reportés et dédiés,
- Provisions,
- Dettes.

7.3.1 Fonds propres (ESSMS)

L'apport sans droit de reprise implique la mise à disposition définitive d'un bien. Pour être inscrit en fonds propres, cet apport doit correspondre à un bien durable utilisé pour les besoins de l'association. Dans le cas contraire, il est inscrit en résultat.

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	26 429	-	-	-	26 429
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-	-	-
Ecart de réévaluation	-		-	-	-
Réserves	1 179 079	-	130 895	-	1 309 974
Report à nouveau	1 311 792	-296 406	101 587	283 246	833 727
Excédent ou déficit de l'exercice	-296 406	296 406	130 889	-	130 889
Situation nette	2 220 894	0-	363 371	283 246	2 301 019
Dotations consommables	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	11 472		-	5 261	6 211
Provisions réglementées	15 464		-	-	15 464
TOTAL	2 247 830	0	363 371	288 507	2 322 694

En 2025, l'affectation du résultat 2023 a été décidée par les autorités de tarification de nos deux centres d'hébergement, portant les réserves au montant suivant :

Pour le CHRS de Belleville :

Résultat 2023 de 100.895 €, affecté à la réserve de compensation des déficits.

Etat des réserves au 31/12/25 :

Réserve propre assureur : 305 €

Réserve d'investissement : 3 864€

Réserve de compensation des déficits : 452.418 €

Réserve de trésorerie : 50 765€

Pour le CHRS Athènes

Résultat 2023 de 30.000 €, affecté à la réserve de compensation des déficits.

Etat des réserves au 31/12/25 :

Réserve de compensation des déficits : 45 701 €

Les réserves de compensation ont toujours été décidé par les autorités de tarification des CHRS. Elles concernent des résultats excédentaires ou déficitaires.

Le report à nouveau est augmenté ou diminué par l'affectation des résultats N-1, mais également par les charges refusées par l'autorité de tarification des deux CHRS le cas échéant.

Sont également inscrits dans un compte spécifique les résultats en attente de contrôle des tiers financeurs.

7.3.2 Le résultat de l'exercice

Il se compose de :

- 1) 605.262 € résultat définitivement acquis à l'organisme ;
- 2) <474.374 €> résultat sous contrôle de tiers financeurs, « résultats pouvant être repris par un tiers financeur »

Tableau de détermination du résultat effectif global de l'APCARS	2025	2024
RESULTAT COMPTABLE	130 888	-296 405
Reprise du résultat antérieur		
EXCEDENT OU DEFICIT EFFECTIF GLOBAL	130 888	-296 405
Dont résultat effectif sous gestion propre	605 262	83 863
Dont résultat effectif du pôle judiciaire et autres services		
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	-474 374	-380 269
Pour le CHRS Belleville	-299 308	-285 876
Pour le CHRS Athènes	-175 066	-94 393

7.3.3 Variation des fonds dédiés

Les fonds dédiés sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard

Les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs.

FONDS DEDIES

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE:	A l'ouverture de l'exercice	Reports	UTILISATIONS		Transferts	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subvention d'exploitation							
- MILDECA Marseille - JRP	84 530	49 785				134 315	134 315
- DDETS13 - ALT 2025	0	73 000				73 000	73 000
Contributions financières d'autres organismes							
Ressources liées à la générosité du public	-	-	-			-	
TOTAL	84 531	122 785	-			207 315	207 315

7.4 Provisions, fonds dédiés, autres passifs

7.4.1 Provisions

Nature des réserves et provisions	Montant début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Montant fin (D)
Provisions réglementées				
Provisions pour risques	308 833	74 600	167 084	216 349
Provisions pour charges	224 226		62 250	161 976

Commentaires sur les provisions pour risques et charges :

Provision pour risques : litiges prud'hommes

Un des prud'hommes existant au 31/12/2024 s'est dénoué au cours de l'année 2025, la provision a donc été reprise. De nouveaux litiges prud'hommes se sont avérés au cours de l'exercice. Ils ont fait l'objet d'une provision pour risque évaluée par les avocats respectifs en charge des affaires.

Provision pour charge : pour départ à la retraite

Depuis l'exercice 2016, toutes les activités de l'APCARS ont adhéré à la CCN 66, ce qui a permis d'appliquer la même méthode de calcul, selon la convention, à tous les salariés de l'association.

Le calcul se faisait à l'aide d'un fichier excel qui ne tenait pas compte d'une table de mortalité, d'un taux de rotation de l'effectif ni d'une évolution des salaires. A compte de l'exercice 2024, le calcul de la provision pour départ à la retraite est réalisé par le cabinet Semaphores expertise à l'aide d'un outil dédié, TDA. Cet outil tient compte d'une table de mortalité, d'un taux d'actualisation, d'un taux de turn-over, d'un taux de croissance des salaires et d'un taux de croissance des salaires.

Un montant de 62.250 € a été repris au 31/12/2025.

La provision est volontairement limitée aux salariés ayant 50 ans et plus au 31 décembre de l'année.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Convention collective : CCN 66
- Taux d'actualisation : 3.60%
- Taux de croissance des salaires : 1%
- Age de départ à la retraite : 65-67 ans
- Taux de rotation du personnel : faible
- Table de mortalité : INSEE 2024
- Taux de charges patronales : 55%
- Contribution employeur : 30 %
- Départ volontaire : 100 %

7.4.2 Précisions sur d'autres dettes

7.4.2.1 Produits constatés d'avance

Une subvention de fonctionnement accordée pour plusieurs exercices est répartie en fonction des périodes ou étapes d'attribution définies dans la convention, ou à défaut prorata temporis. La partie rattachée à des exercices futurs est inscrite en « produits constatés d'avance ».

7.4.2.2 Les dettes financières

L'APCARS a contracté un emprunt pour un montant de 50.000 € en 2019 pour une durée de 7 ans afin de financer les travaux d'agencement et d'aménagement pour son service d'enquête de personnalité.

Au 31/12/2025 le capital restant dû s'élève à 6.870 €, soit un remboursement de 7.381 € réalisé sur l'exercice.

7.4.2.3 Les autres dettes

Elles sont notamment composées des dettes auprès des établissements bancaires, des dettes fournisseurs et des dettes fiscales et sociales (URSSAF, retraite complémentaire, taxe sur les salaires, prélèvement à la source, cotisation OETH).

Les dettes auprès des établissements de crédit qui s'élèvent à 2.118.580 € sont liées à la gestion centralisée de la trésorerie et doivent être rapprochées des excédents de trésorerie qui figurent en disponibilités à l'actif du bilan dans l'actif circulant, dans la rubrique Divers pour 3.432.884 €.

Les dettes provisionnées pour congés à payer s'élèvent à 423.474 € (hors charges sociales patronales) pour toutes les activités de l'association.

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-			
Autres emprunts obligataires		-			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	2 118 580	2 118 580		
	à plus d'1 an à l'origine	6 870	6 870		
Emprunts et dettes financières divers		2 220	2 220		
Fournisseurs et comptes rattachés		250 547-	250 547		
Dettes fiscales et sociales		1 106 485	1 106 485		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		-			
Autres dettes		30 191	30 191		
Produits constatés d'avance		82 710	82 710		
TOTAL		3 597 603	3 597 603		

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	7 381
Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques à la clôture	

7.5 Compte de résultat

7.5.1 Les produits

Le total des produits de l'association est de 12.205.999 €.

7.5.1.1 Les produits d'exploitation :

L'association trouve trois sources principales de financement qui constituent les produits d'exploitation pour un montant total de 11.957.467 € :

- Les taxations vis-à-vis des Tribunaux Judiciaires dans lesquels l'APCARS intervient (enquêtes de personnalité, les enquêtes sociales rapides, les contrôles judiciaires).
- Les contributions financières reçues viennent des participations financières des différents usagers (CHRS, stages...).
 - Le public accueilli dans les CHRS de Belleville et d'Athènes, contribue à leur prise en charge dès lors qu'ils perçoivent des revenus. Le montant correspond à 10 % de leurs ressources financières.
 - Les stages organisés par l'APCARS (sensibilisation à l'usage des stupéfiants, auteurs de violences conjugales, citoyenneté, sensibilisation à l'achat d'actes sexuels) demandent une participation financière des stagiaires. Les tarifications sont fixées par les juridictions.
- Les subventions de la part de l'Etat et des collectivités territoriales pour un total de 1.225 K€.
- Il n'y a pas eu d'utilisation de fonds dédiés sur l'exercice 2024.

Les reprises sur amortissements, dépréciations, et provisions pour un montant de 232.946 € concernent :

- Les indemnités de fin de carrières provisionnées au 31/12/2024 pour un montant de 62.250 € ;
- La reprise de provision prud'hommes provisionnée au 31/12/2024 pour 167.084 € ;
- La reprise de provision concernant les créances irrécouvrables pour un montant de 3.612 € ;

7.5.1.2 Les produits financiers :

Ils s'élèvent à 15.584 €.

Ce sont les intérêts produits au cours de l'année 2025 par les placements sur livrets.

7.5.2 Les charges

Le total des charges de l'association est de 12.075.110 €.

7.5.2.1 Les charges d'exploitation :

Elles regroupent les achats, les autres charges et charges externes, les impôts et taxes, les salaires et charges sociales, les dotations aux amortissements pour un montant total de 11.872.542 €.

Les dotations aux provisions, pour dépréciation de créances, des fonds dédiés se sont élevées à 199.237 € au titre de 2025.

L'impôt dû sur les produits financiers s'est élevé à 3.331 € sur l'exercice.

7.5.2.2 Les charges financières :

Ce sont les intérêts liés à l'emprunt. Le montant pour l'année 2025 est de 174 €.

7.5.3 Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits

Honoraires des commissaires aux comptes

	CAC 1	CAC 2
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	24.705 € TTC	
Au titre d'autres prestations		
Honoraires totaux		

8 Informations relatives aux opérations et engagements envers les dirigeants

8.1 Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)

L'APCARS ayant un budget annuel supérieur à 150.000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50.000 €, la publication des rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants est rendue obligatoires. Elles s'élèvent à 208.907 €.

8.2 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié y compris celui mis à disposition de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	27	
Agents de maîtrise et Techniciens		
Employés	128	
Ouvriers		
TOTAL	155	

9 Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

9.1. Les engagements de retraites et avantages assimilés (engagements non comptabilisés en provision)

Notre entité provisionne partiellement ses engagements suivants, dont les principales caractéristiques en particulier celles de leur estimation à la date de clôture ont été précisées dans la partie « provisions ».

Le montant non provisionné au passif du bilan à la date de clôture dans le respect de la permanence des méthodes s'élève à 111.962 €.